

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2008-61 du 13 juin 2008 portant délégation de signature de M. Rousselle (Jean-Claude), directeur du département de la sécurité à M^e Gauthier (Françoise), responsable ressources humaines et formation (RATP)

NOR : *DEVT0822682S*

M. Rousselle (Jean-Claude), directeur du département de la sécurité,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 13 juin 2007 (note générale n° 5671) au directeur de département de la sécurité par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Gauthier (Françoise), responsable ressources humaines et formation, à l'effet de signer, en son nom les actes suivants :

- 1.1. Le recrutement des opérateurs et des membres de l'encadrement du département de la sécurité.
- 1.2. La confirmation de l'embauche des opérateurs stagiaires qui sont engagés sous statut.
- 1.3. La rupture du contrat de travail des opérateurs du département de la sécurité.
- 1.4. Les mesures disciplinaires du premier degré et les propositions de celles du second degré.
- 1.5. Les actes visant à exécuter le plan de formation du personnel et à mettre en œuvre, le cas échéant, pour son département, le droit au congé individuel de formation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gauthier (Françoise), responsable ressources humaines et formation de donner délégation à :

M. Pradelle (Philippe), adjoint au responsable ressources humaines et formation ;

M. Blanco (Serge), assistant au responsable ressources humaines et formation,

A l'effet de signer en son nom tous les actes ou documents dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 13 juin 2008.

*Le directeur du département de la
sécurité,
J.-C. Rousselle*